

<http://ugtg.org/spip.php?article2035>



Communiqué de presse à propos de la situation des salariés de la CODEV

- ELECTIONS TPE -



Date de mise en ligne jeudi 3 octobre 2013

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Depuis 3 mois, les chauffeurs de la CODEV ne sont plus payés. Un accord est intervenu entre le gérant (M. Hugues TEL), la société RMT et le Conseil Général le mercredi 18 septembre 2013.

Cet accord prévoit entre autre, le transfert des salariés à la Société RMT à compter du 01 octobre 2013 ainsi que le paiement de tous les arriérés de salaires.

Curieusement, cet accord est aujourd'hui remis en cause !

TRAVAYÈ PA KA KONPRANN SA KA PASÉ !

En conséquence, les salariés de la CODEV ont décidé d'arrêter toute activité à compter du mercredi 02 octobre 2013.

Le Délégué UGTG
J. Claude GUIOUGOU
0690718999

Pour l'UGTG
Gaby CLAVIER

Lapwent, 01.10.2013